

Décision

Générale

colonial

Décision n° 1078 Bureau du personnel

n° 1078

Ministère

ACTES DU POUVOIR LOCAL

Numéro JO

n° 10 du 10/09/1967

Date de publication

26 octobre 1950

Date du numéro

10 septembre 1967

TEXTE INTÉGRAL

Le salaire de Mme André (Renée) est fixé à mille cinquante-sept francs par jour pour es compter du 3 juin 1950, et à mille cent quatorze francs par jour pour compter du 1er juillet 1950.